

# Règlement intérieur de l'école Antoine de Saint Exupéry



## AMITIÉ ENTRAIDE BIENVEILLANCE

Ce règlement est fait pour assurer le bien-être de tous.

Il s'appuie sur les droits et obligations de chacun : enseignants, élèves, parents.

**1. Les élèves sont accueillis à 8h35 et 13h35** (début des cours à **8h45 et 13h45**, fin à **12h et 16h30** (17h30 lors des APC).

**Ces temps d'accueil** sont des temps calmes, on en profite pour discuter, les ballons et raquettes restent rangés.

**2. Afin de garder une école agréable pour tous :**

- Mettre les **papiers dans la poubelle**, ramasser ceux qui traînent.
- Laisser les **toilettes propres** et **respecter l'intimité de chacun**.
- **Récupérer ses vêtements** chaque soir.
- **Respecter les locaux, le matériel et la végétation de l'école**

**3. Comportement des élèves à l'école :**

- Être **poli et agréable** avec les enseignants, le personnel de cantine et de surveillance, les camarades, surveiller son langage. Dire **BONJOUR !**
- **S'excuser** si on a commis une erreur ou provoqué un incident.
- **S'exprimer calmement** quand un adulte demande des explications.
- Avoir le droit au respect et **respecter les autres**
- **Accepter les différences des autres**
- Reconnaître les principes d'égalité et de fraternité

**4. Sécurité dans l'école :**

- Être en sécurité et ne pas mettre les autres en danger.
- Ne pas emporter d'objets qui peuvent blesser, même sans intention de faire mal.
- Prévenir immédiatement un enseignant en cas d'accident de dispute grave, de faits qui te choquent.
- La circulation **dans les locaux se fait sous la responsabilité d'un adulte**.
- Les **vélos** sont tenus à la **main** jusqu'à leur espace de rangement.

**5. Pour que chacun profite des récréations :**

- Les temps de récréation se font **sur les cours de récréation**. La ligne blanche rappelle l'interdiction de circuler entre les deux cours.
- Les récréations sont des moments de détente, **les petits jouets personnels sont acceptés** : billes, petite voiture, petite figurine, rubiks cube,...
- Les **cartes de collection** restent à la maison et s'échangent sous la responsabilité des parents.
- Un planning de cour est mis en place pour avoir accès aux différents jeux des cours.
- Veiller à **jouer avec les camarades qui seraient seuls**.

**6 :** Les élèves demandent l'autorisation de l'enseignant pour utiliser les **ordinateurs** ; ils respectent la charte informatique.

**7 :** Le **téléphone portable** ou **montre connectée** sont rangés dans un **étui** et éteints, dans le cartable.

S'ils sont sortis sur le temps scolaire l'enseignant les placera en sécurité dans le bureau du directeur, où les représentants légaux pourront les récupérer.

**8 : Sorties individuelles d'élèves sur le temps scolaire**

Les adultes accompagnent les élèves **à l'aller comme au retour à l'école jusque dans la classe** afin d'éviter qu'un enfant se retrouve seul dans l'enceinte de l'école

### **Nous remercions les parents de :**

- Faire respecter les **manuels** et autres **documents de l'école**.
- **Marquer les vêtements** afin de rechercher le propriétaire.
- **Vérifier régulièrement** les mots, cahiers ou documents à signer, et vérifier l'état du matériel contenu dans la trousse.
- Veiller à **une tenue et des chaussures adaptées** aux activités de l'école.
- En cas d'absence prévenir l'enseignant par écrit.
- En cas d'absence imprévue informer l'école au **07 85 90 80 14** puis justifier par écrit au retour de l'enfant.
- Demander l'autorisation d'un enseignant pour aller à la recherche d'un vêtement oublié ou perdu, accompagné d'un adulte.

### **Signatures**

**L'enseignant**

**Les représentants légaux**

**L'élève**